

## RPI CORRONSAK / MONTBRUN-LAURAGAIS – 4 septembre 2023

	MONTBRUN-LAURAGAIS	CORRONSAK
Équipe enseignante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adélaïde LE MEUR, directrice de l'école primaire et .... (décharge de direction, le <b>mardi et un mercredi par mois</b>) (PS)</li> <li>• Julie RATIER, adjointe maternelle (MS-GS)</li> <li>• Claudine SAVATIER, adjointe maternelle (MS-GS)</li> <li>• Milène ROQUEFORT, adjointe élémentaire (CP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sabrina CODRON, directrice de l'école élémentaire (CE1) et Laure GARY (décharge de direction, le <b>vendredi et un mercredi par mois</b>)</li> <li>• Nathalie JULIA, adjointe élémentaire (CE2)</li> <li>• Laurence CHUST, adjointe élémentaire (CM1)</li> <li>• ..., adjointe élémentaire (CM2)</li> </ul>
Équipe communale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marie JOUSSEAUME</li> <li>• (en remplacement de Françoise ALLIERES pour le début de l'année)</li> <li>• Michèle GAGNO</li> <li>• Arian MOSTERT</li> <li>• Aurélie MIMART</li> <li>• Samirah BAQUIÉ</li> <li>• Clément LARRÉ (aide au repas sur le mois de septembre)</li> <li>• Remplaçante : Hélène PAWLIKOWSKI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marie-Line BUTTON</li> <li>• Françoise LEFEBVRE</li> <li>• Emilie FABRIES</li> <li>• Dominique MERAD</li> <li>• Myriam CHARLES</li> </ul>
Horaires des écoles	<p><b>Matin</b> : 9h00 -12h00 <b>AM</b> : 14h00 – 16h20 tous les jours sauf le mercredi (9h00 – <b>11h40</b>)</p> <p>L'accueil débute à 8h50 et à 13h50 L'école est fermée à 9h et à 14h.</p>	<p><b>Matin</b> : 9h00-12h00 <b>AM</b> : 14h00 – 16h20 tous les jours sauf le mercredi (9h00 –<b>11h40</b>)</p> <p>L'accueil débute à 8h50 et à 13h50 L'école est fermée à 9h et à 14h.</p>
Horaires des garderies	Ouverture : 7 h 30 - Fermeture : <b>18 h 30</b>	Ouverture : 7 h 30 - Fermeture : <b>18 h 30</b>

### Calendrier - année scolaire 2023/2024 – Académie de Toulouse : Zone C

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 20 octobre 2023* au lundi 6 novembre 2023*
Vacances de Noël	Du vendredi 22 décembre 2023* au lundi 8 janvier 2024*
Vacances d'hiver	Du vendredi 9 février 2024* au lundi 26 février 2024*
Vacances de printemps	Du vendredi 5 avril 2024* au lundi 22 avril 2024*
Début des vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2024*

\*départ en vacances après la classe et reprise des cours le matin des jours indiqués

- Le lundi de Pentecôte (lundi 20 mai 2024) est un jour sans école dit "de solidarité".
- Pour l'année 2023-2024, les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024.

N° tél	Montbrun	Corronsac
<b>ECOLE</b>	05 31 61 89 73	05 61 81 89 82
<b>GARDERIE</b>	05 31 61 89 74	05 61 81 88 15

Adresse courriel école	ecole.montbrun@ac-toulouse.fr	ecole.corronsac@ac-toulouse.fr
------------------------	-------------------------------	--------------------------------

### RELATIONS PARENTS- ENSEIGNANTS

- Le cahier de liaison est un outil de communication entre l'école et la famille. Il devra toujours être présent dans le cartable de votre enfant. **Veillez le consulter chaque jour et signer tout document après en avoir pris connaissance.**
- Pour toute demande nécessitant plus de confidentialité, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant.  
Si vous souhaitez rencontrer la directrice, merci de prendre rendez-vous de préférence par courriel.
- Vous êtes invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte. Ne laissez en suspens aucun problème relatif à votre enfant.
- En cas de présence de poux, votre enfant doit être traité et vous devez informer la maîtresse afin de prévenir (anonymement) toutes les familles.
- Les **élections des parents d'élèves** auront lieu le **vendredi 13 octobre 2023**.
- A Corronsac, les informations de l'école et de la classe seront transmises via l'ENT ONE. Les nouveaux parents recevront rapidement leurs codes de connexion.

### SORTIES/ABSENCES-RETARDS/MEDICAMENTS

- **Toute absence d'un élève doit être signalée et justifiée le jour même (courriel) par les responsables de l'enfant, le plus rapidement possible (avant le début de la classe si c'est possible).**
- Nous demandons à ce que les **élèves arrivant exceptionnellement en retard soient accompagnés jusqu'à l'entrée de l'école**. L'adulte en charge de l'enfant pourra alors signer le cahier où sont consignés les retards.
- **Tous les médicaments sont rigoureusement interdits (y compris l'homéopathie) ainsi que les savons et crèmes pour les mains**. En cas de maladie chronique, un protocole sera mis en place avec le médecin de l'Éducation Nationale.
- A titre exceptionnel, les parents peuvent venir chercher leur enfant pendant les heures scolaires mais ils doivent décharger l'école de toute responsabilité par une demande écrite. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école pendant les heures de classe. Dans le cas de soins nécessitant une sortie régulière, une demande doit être effectuée auprès de la directrice.
- Pour les sorties, les élèves de maternelle sont confiés à une personne ayant été inscrite sur la liste des personnes autorisées (notifiées sur la fiche de renseignements). Pour ces dernières, il est souhaitable qu'elles aient été présentées à l'enseignante de votre enfant ou qu'elles se présentent avec leur carte d'identité.

### REGLES DE VIE AU SEIN DE L'ECOLE

- Les points essentiels du règlement de l'école sont rappelés aux enfants dès le jour de la rentrée, tout particulièrement ceux concernant la sécurité, le comportement et le respect des personnels. Le règlement faisant référence est celui qui a été voté lors du premier conseil d'école 2022/2023.
- Seules les enseignantes sont autorisées à prendre en photo les élèves (même pendant les sorties scolaires).
- Nous devons tous veiller à une communication bienveillante. Les commentaires liés à l'école ou au personnel y travaillant sont interdits sur internet et les réseaux sociaux. Les adultes autorisés qui entrent dans l'école sont tenus d'avoir un comportement respectueux envers les enseignantes et le personnel de mairie. Toute violence verbale ou physique sera signalée.
- La mise en place des aides pédagogiques complémentaires (APC) sera précisée ultérieurement.
- Les équipes enseignantes vous convieront à une réunion d'information de classe courant septembre.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

Les équipes enseignantes.

Lu, date et signature des parents :